

Bowen, Ian, *Acceptable Inequalities – An Essay on the Distribution of Incomes*, McGill-Queen's University Press, 1970, 148 p.

Paul Gagné

Volume 3, numéro 1, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700176ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700176ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagné, P. (1972). Compte rendu de [Bowen, Ian, *Acceptable Inequalities – An Essay on the Distribution of Incomes*, McGill-Queen's University Press, 1970, 148 p.] *Études internationales*, 3(1), 98–99. <https://doi.org/10.7202/700176ar>

dications progressistes qu'elle formulait jusqu'au XVIII^e siècle.

Marcuse voit chez les théoriciens de la contre-révolution, Burke, Stahl et J. de Maistre surtout, une réaction de défense d'abord contre l'irruption des événements français, puis une nouvelle formulation de l'autorité. Ils affirment la transcendance de celle-ci comme un fait absolu relevant de l'ordre divin et naturel. Ils se prononcent en faveur de la soumission inconditionnelle et défendent toutes les valeurs irrationnelles de la foi et de la sensibilité. Pareille apologie de l'autorité proclamée par les conservateurs du XIX^e siècle fonde la domination comme un droit et non comme une fonction. Sorel, mais surtout Pareto, en tirent argument pour justifier la division des classes qui se perpétuent au profit de l'élite. Pareto annonce ainsi les états totalitaires du monde contemporain.

La seconde étude, publiée ici, a été rédigée beaucoup plus tard. « L'individu dans la grande société » constitue une critique du programme-propagande de « Grande Société » annoncée par le président Johnson. Marcuse établit ici le décalage entre les idées proclamées par le politicien et les conditions qui déterminent leur réalisation. Pour l'auteur, le contexte économique fait porter l'accent sur la productivité et contredit l'épanouissement des individus. Ceux-ci, toujours exaspérés par une publicité agressive, n'accèdent jamais à la satisfaction des besoins artificiels qui leur sont continuellement imposés. Ils doivent dépenser leur énergie physique et mentale dans la lutte pour leur existence et leur statut social. Ils doivent supporter, servir et trouver bon l'appareil que cette nécessité leur impose. Ils sont, écrit Marcuse, victime d'une nouvelle aliénation, car cette société ne subsiste que par la répression. L'auteur de « l'homme unidimensionnel » considère que le système a besoin d'un exutoire pour déverser l'agressivité qu'il provoque et refoule, il a besoin d'un ennemi. L'ennemi n'est plus, ou n'est pas au même degré, le communisme, mais bien plutôt toute forme de remise en question, toute forme de refus de la hiérarchie des valeurs telles que les définit la société de consommation. Les nations démunies, les peuples anciennement colonisés constituent, par leurs revendications, le nouvel adversaire. Ainsi dans la société nord-américaine, toute libération de l'individu s'avère illusoire tant que subsistera l'actuelle organisation.

Dans le troisième texte, très bref, intitulé « Concept de négation dans la dialectique », l'auteur précise la différence entre sa conception du marxisme et celle d'Althusser.

Marcuse établit ainsi la continuité de son analyse critique. C'est avec la rigueur dialectique élaborée par Marx qu'il étudie l'époque contemporaine.

Jean-René CHOTARD

Histoire,
Université de Sherbrooke.

BOWEN, Ian, *Acceptable Inequalities — An Essay on the Distribution of Incomes,* McGill-Queen's University Press, Montréal, 1970, 148p.

Dans ce livre, Bowen relance une vieille controverse philosophique, celle de l'égalité entre les hommes, mais il la renouvelle en éliminant les questions métaphysiques et en posant le problème au niveau économique. L'auteur ne prend parti ni pour les tenants de l'égalité ni pour ceux qui prônent l'inégalité entre les hommes, car chacun a partiellement raison ; il pose plutôt le problème de savoir quelles sont les inégalités minimales acceptables par les hommes d'une société donnée (p. 29).

Les troubles actuels sont socio-économiques et sont tous des problèmes de trop grande inégalité : conflit de la jeunesse et de l'autorité, inégalité entre les économies développées et sous-développées, paradoxe de la multiplication des petits états nationaux et de l'établissement des grandes entreprises « monopolistiques » internationales (pp. 13 à 28).

L'inégalité à réduire est double : elle est d'ordre national et international. La difficulté est de trouver un principe acceptable de l'inégalité minimale nécessaire, compte rendu d'une juste différenciation des salaires et d'une hiérarchie sociale nécessaire. Les vues à ce sujet risquent d'être hautement arbitraires et subjectives (pp. 29 à 48).

Un effort sur le plan de l'éducation peut sembler un facteur d'égalisation, mais ce n'est pas suffisant car l'éducation peut aussi bien accentuer l'inégalité que la réduire ; en tout cas, la révolution dans l'éducation devra être résolue avant qu'elle serve à réduire l'inégalité (pp. 63 et 64).

Plusieurs forces dans la société promeuvent l'égalité : les pressions politiques, la rareté des travailleurs, les politiques de plein emploi, une plus grande éducation et les changements technologiques (pp. 66 à 80).

Cependant, seul un changement radical de l'orientation politique pourra réduire l'inégalité existante qui va en s'accroissant (pp. 81 à 93).

Pour qu'il y ait un changement radical, il faudrait que chacun comprenne que sa survie et sa vie future dépendent du niveau de vie de son voisin (p. 120).

Afin de briser le cercle vicieux de l'augmentation des prix suivie de l'augmentation des salaires, il s'agirait d'élaborer une échelle des revenus dans un pays donné (pp. 122 à 135). Sans ce changement substantiel, c'est l'inégalité qui augmentera et l'ordre social en sera menacé (pp. 136 à 146).

Bien que l'auteur examine surtout les implications économiques de ce problème, il n'en ignore pas les aspects éthiques et socio-politiques. Parce que Bowen pose ce problème de façon simple, claire, précise et que tout son exposé est animé d'un profond réalisme, son livre s'adresse autant aux profanes qu'aux spécialistes.

Paul GAGNÉ

Philosophie,
Université du Québec à Trois-Rivières.

FARJAT, Gérard, *Droit économique*, (Coll. Thémis), P.U.F., Paris, 1971, 443p.

Le Droit Économique du professeur Farjat, paru quelques mois après celui des professeurs Jacquemin et Schrans¹ est un nouveau témoignage de l'intérêt toujours actuel du sujet.

La thèse de l'ouvrage consiste à définir le droit économique comme étant le droit « des rapports d'accord ou de subordination existant entre les entreprises et l'État ayant pour objet ou pour résultat la réglementation ou la régulation des échanges » (p. 425). Le droit économique est, pour l'auteur, une nouvelle branche du droit.

¹ Alex JACQUEMIN et Guy SCHRANS, *Le Droit économique*, (Que Sais-je ?), P.U.F., 1970, 126p. cf. Commentaires, I. Bernier, (1970) 11 *C. de D.*, 852; J. R. Garon, (1971) 31 *R. du B.*, 328. M. Farjat suit la même méthode de recherche et de présentation que MM. Jacquemin et Schrans.

Sous un premier titre, l'auteur expose les données immédiates du problème telles qu'elles se dégagent du droit formel. Le premier phénomène constaté est l'apparition dans chaque branche du droit d'une nouvelle « couche » de normes ou de pratiques juridiques intéressant le droit économique. Ainsi est démontrée l'apparition du droit économique en droit constitutionnel et administratif, aussi bien qu'en droit commercial et civil.

Parallèlement à ce premier phénomène où le droit économique a suivi le découpage du système juridique classique, sont apparues des branches spéciales du droit. Ce phénomène est d'abord étudié dans sa généralité. La croissance du droit se fait par sa diversification, celle-ci pouvant se faire soit par le développement technique du droit sans répudiation volontaire du droit ancien, soit par la répudiation de ce droit. C'est ce second phénomène qui intéresse le plus le droit économique.

La croissance du droit par la répudiation du droit ancien découle directement des exigences du nouveau droit économique ; il en résulte un appauvrissement du droit classique par la soustraction de domaines juridiques à son pouvoir et leur regroupement avec d'autres branches du droit. L'exemple du droit de la propriété auquel se superpose le droit de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire est frappant.

L'illustration de ces considérations générales est faite de façon détaillée par l'étude du droit rural français, tant en ce qui concerne le droit des structures de production que celui des structures de commercialisation et d'organisation des marchés.

Enfin, au dernier stade de l'évolution, sont apparues des institutions ou des techniques — l'entreprise et la planification — qui n'ont pas leur place dans la division classique du droit puisque des dispositions législatives concernent toutes les entreprises tant publiques que privées, mais concernent toutes les divisions reconnues ; c'est l'apparition du droit commun économique.

Sous un deuxième titre, M. Farjat dépasse l'horizon limité du droit formel afin d'envisager les mutations fondamentales qui ont provoqué dans les branches reconnues du droit des « ruptures de cohésion ». Ces mutations fondamentales sont la concentration capitaliste et l'intervention de l'État.

La concentration capitaliste est le phénomène décisif du droit privé économique ; il entraîne l'apparition de véritables pouvoirs